

21.—Subsides fédéraux aux gouvernements provinciaux, années fiscales 1933-38.

Province.	1933.	1934.	1935.	1936.	1937.	1938.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard ¹	381,932	381,932	381,932	381,932	381,932	381,932
Nouvelle-Ecosse ¹	644,256	653,048	653,048	653,048	653,048	653,048
Nouveau-Brunswick ¹	693,040	693,040	693,040	693,040	693,040	693,040
Québec.....	2,592,014	2,592,014	2,592,014	2,592,014	2,592,014	2,592,014
Ontario.....	2,941,424	2,941,424	2,941,424	2,941,424	2,941,424	2,941,424
Manitoba.....	1,694,195	1,705,340	1,716,484	1,716,484	1,703,022	1,703,092 ¹
Saskatchewan.....	2,112,803	2,128,889	2,144,975	2,144,975	2,120,084	2,120,095 ¹
Alberta.....	1,743,159	1,757,317	1,771,475	1,771,475	1,776,071	1,776,130
Colombie Britannique.....	874,561	874,561	874,561 ¹	874,561 ¹	874,561 ¹	874,561 ¹
Totaux.....	13,677,384	13,737,565	13,768,953	13,768,953	13,735,196	13,735,336

¹ Des subventions spéciales additionnelles, non indiquées dans le tableau ci-dessus, sont versées à l'Ile du Prince-Edouard, à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, à la Saskatchewan et à la Colombie Britannique. Les sommes de ces subventions spéciales versées en 1938 sont données dans le texte qui précède immédiatement ce tableau.

22.—Total des sommes accordées en subsides, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1938.

Province.	Allocation fixe.	Allocation par tête.	Subsides spéciaux. ¹	Allocation compensatrice. ²	Totaux. ³
	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	4,120,000	5,574,491	5,287,824	2,719,214	17,701,529
Nouvelle-Ecosse.....	8,290,000	24,953,117	826,980	3,393,794	37,463,891
Nouveau-Brunswick.....	7,650,000	19,084,377	10,389,000	1,503,495	38,617,872
Québec.....	10,240,000	91,329,745	Nil	5,706,635	107,276,380
Ontario.....	10,640,000	112,315,027	"	5,455,762	128,410,789
Manitoba.....	7,495,000	19,051,331	22,144,233	14,876,956	63,567,520
Saskatchewan.....	6,376,667	18,332,242	20,031,250	13,377,375	58,117,534
Alberta.....	5,916,666	14,409,294	17,343,750	13,377,375	51,047,085
Colombie Britannique.....	6,890,000	14,399,009	7,700,000	1,962,905	30,951,914
Totaux.....	67,618,333	319,448,632	83,714,037	62,373,511	533,154,514

¹ Compensation pour terrains et allocations pour bâtiments. ² Allocation en compensation d'une créance abandonnée. ³ Ne comprend pas les subventions spéciales payées aux Provinces Maritimes, au Manitoba, à la Saskatchewan et à la Colombie Britannique.

Avances aux gouvernements provinciaux.—Toutes les avances récentes du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux furent faites aux provinces de l'Ouest en vertu de la législation sur le secours, commençant avec la loi du secours au chômage et aux fermes, 1931, et elles ont été couvertes par des billets du Trésor des provinces concernées, à un taux de 3 p.c. depuis le 1er juillet 1936. La somme globale de ces avances, impayée au 31 mars 1939, était de \$163,300,825, moins des annulations de \$18,487,055, ce qui laisse des avances en souffrance, de \$144,813,770.

En plus de cette dette, il y avait aussi la somme de \$3,308,000 en souffrance au compte des habitations, étant la balance des prêts faits aux provinces pendant les années qui suivirent la Grande Guerre, en vertu des ordres en conseil adoptés en 1918 et 1919 et des budgets de 1920 et 1921. L'Ontario a soldé ces avances en 1928, la province de Québec en 1937 et le Nouveau-Brunswick en 1938. Les autres provinces réduisent, dans la plupart des cas, leur dette d'année en année.

Le tableau 23 donne en détail les avances faites par le gouvernement fédéral aux provinces intéressées, au compte des dépenses de secours, et le tableau 24 montre le montant impayé au 31 mars de chacune des années 1920-39, au compte des habitations.